-JKah-

SECRETARIAT PROVINCIAL

TERRITOIRE
DU
RUANDA - URUNDI

N° 1909 /SEC.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n° .....

du .....

..... Annexe

OBJET :

867/ SEC 1. b.

Reçu le 19/4/1951

USUMBURA, le 12 avril 1951.

TRANSMIS copie pour information

à Messieurs les Résidents (deux)
à Messieurs les Administrateurs de Territoire (Tous)
RUHENGERI

Pour le Vice-Gouverneur Général du
Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
LE SECRETAIRE PROVINCIAL, ff.
M. WILLAERT.

Ruhengeri
4418

COPIE

CONGO BELGE
SECRETARIAT GENERAL
2me SECTION
--
INFORMATION
--
N° 922/42/9166

OBJET: Autorisation de filmer.

Léopoldville, le 7 avril 1951.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, copie d'une lettre accordant à Monsieur John Henry Marsh de Cape Town l'autorisation de procéder à des prises de vues cinématographiques dans le Territoire du Ruanda-Urundi et dans les Provinces du Katanga, du Kivu, Orientale et de Léopoldville.

Ces prises de vues auront un caractère purement documentaire.

Le Vice-Gouverneur Général, ff.
Remplaçant le Gouverneur Général.
(sé) de THIBAULT.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi
à
USUMBURA.

Léopoldville, le 7 avril 1951.-

N° 922/A2/9167

Demande
d'autorisation de filmer.

Monsieur,

Donnant suite à votre demande du 22 mars, j'ai l'honneur de vous autoriser à réaliser les prises de vues cinématographiques faisant l'objet de celle-ci.

Cette autorisation est valable du 16 au 26 avril ainsi que les 21 et 22 juin 1951 dans le Territoire du Ruanda-Urundi et dans les Provinces du Katanga, du Kivu, Orientale et de Léopoldville.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Gouverneur Général, ff
Remplaçant le Gouverneur Général.

Monsieur John Henry Marsh
"Cape Argus" Cape Town
c/o SABENA

LEOPOLDVILLE.